Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 décembre 2025

Alerte sécheresse en Vaucluse : la préfecture prend des mesures de restriction de l'usage de d'eau

Le dernier bilan de la situation hydrologique sur le département de Vaucluse réalisé début août montre une progression de la dégradation des conditions hydrologiques sur les bassins les plus sensibles aux épisodes de sécheresse. Des mesures de restriction ont donc été prises par la préfecture en conséquence.

La canicule vient de s'installer en Vaucluse et de fortes températures sont attendues pendant une dizaine de jours. La dégradation des conditions hydrologiques sur les bassins, de son côté, continue de progresser. Ainsi, la préfecture a décidé de renforcer les mesures de restriction de l'usage de l'eau.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 décembre 2025

Le bassin du Lez Provençal-Lauzon passe donc en ‘Alerte renforcée’, et ceux du Calavon-amont, du Calavon-médian, du Sud-ouest du Mont-Ventoux, du Sud-Luberon et de la Nesque en ‘Alerte’. Les autres bassins du département de Vaucluse restent, quant à eux, en situation de vigilance.

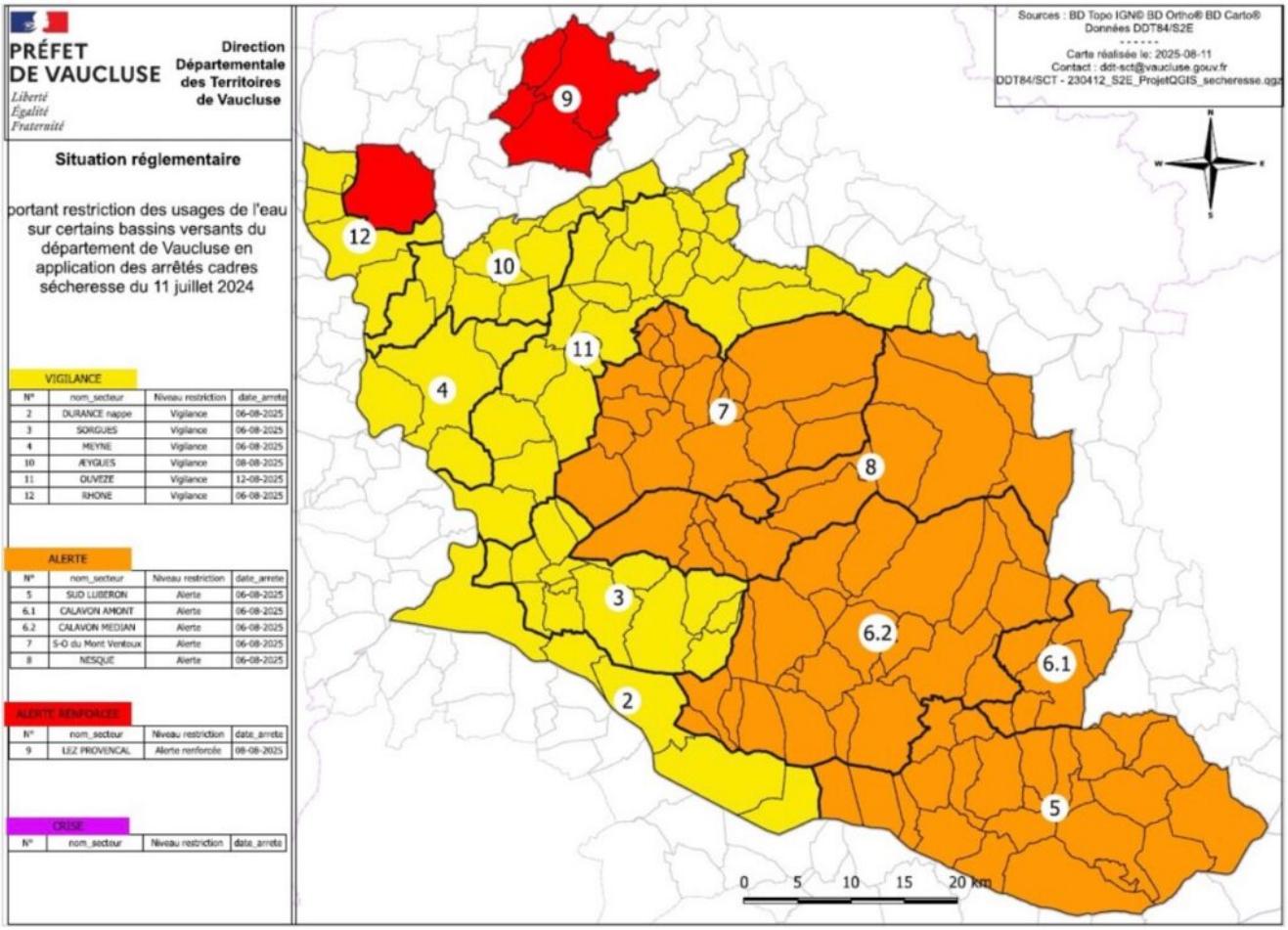

Les mesures de restriction

Des mesures de restriction de l’usage de l’eau sont donc mises en place pour les bassin placés en ‘Alerte’ et ‘Alerte renforcée’ et visent toutes les catégories d’usagers : entreprises, agriculteurs, collectivités, particuliers.

Ainsi, il est interdit de :

- Laver les véhicules chez les particuliers (autorisé en stations professionnelles)
- Faire des prélèvements domestiques dans les cours d’eau
- Faire fonctionner les fontaines publiques et privées à circuit ouvert
- Faire des jeux d’eau (sauf si l’eau est recyclée ou en cas d’activation du plan canicule)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 décembre 2025

- D’arroser les espaces arborés, pelouses, massifs fleuris, jardinières, plantes en pot, espaces verts, ronds-points et jardins potagers entre 9h et 19h
- D’arroser les golfs (entre 8h et 20h pour les bassins en ‘Alerte’ ; interdiction totale en ‘Alerte renforcée’)
- D’arroser les terrains de sport entre 9h et 19h
- De remplir les piscine privées de plus d’1m^3 (sauf remise à niveau ou premier remplissage si le chantier a débuté avant les premières restrictions)
- De nettoyer des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise professionnelle et par lavage sous pression).

Les usagers au sein des bassins placés en situation de vigilance sont appelés par la préfecture à faire des efforts afin de limiter leur consommation d’eau au strict nécessaire. Toutes les informations utiles sur les restrictions en cours sont disponibles sur le site VigiEau.

Vaucluse, Alerte sécheresse & restriction d’eau

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 décembre 2025

Dans son dernier communiqué, la Préfecture de Vaucluse indique que la sécheresse continue de s'aggraver dans le département. Six bassins sont placés au plus haut niveau de restriction de l'usage de l'eau. Le Préfet de Vaucluse place trois nouveaux bassins en situation de crise : les Sorgues, le Calavon et le Sud-Ouest du Mont Ventoux.

Le mois de juillet le plus chaud depuis 1947
Depuis le début de l'année, le département de Vaucluse subit un manque important de précipitations et des températures exceptionnelles. Le mois de juillet 2022 confirme cette tendance avec seulement 3 mm de pluie et des températures supérieures de plus de 4°C aux normales, faisant de ce mois le plus chaud depuis 1947.

Un mois d'août toujours aussi chaud
En ce début du mois d'août, l'absence de pluie et la poursuite des épisodes de canicule n'ont fait qu'aggraver une situation déjà très préoccupante. L'ensemble des ressources souterraines est à la baisse et les débits des cours d'eau sont caractéristiques d'un étiage sévère avec une généralisation des tronçons à sec.

Restriction de l'usage de l'eau
En conséquence, le préfet de Vaucluse, sur la base de l'avis favorable exprimé par le comité Ressources en eau du 25 juillet 2022, a décidé de renforcer les mesures de restriction de l'usage de l'eau en plaçant en situation de crise les bassins des Sorgues, du Calavon et du Sud-Ouest du Mont Ventoux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 décembre 2025

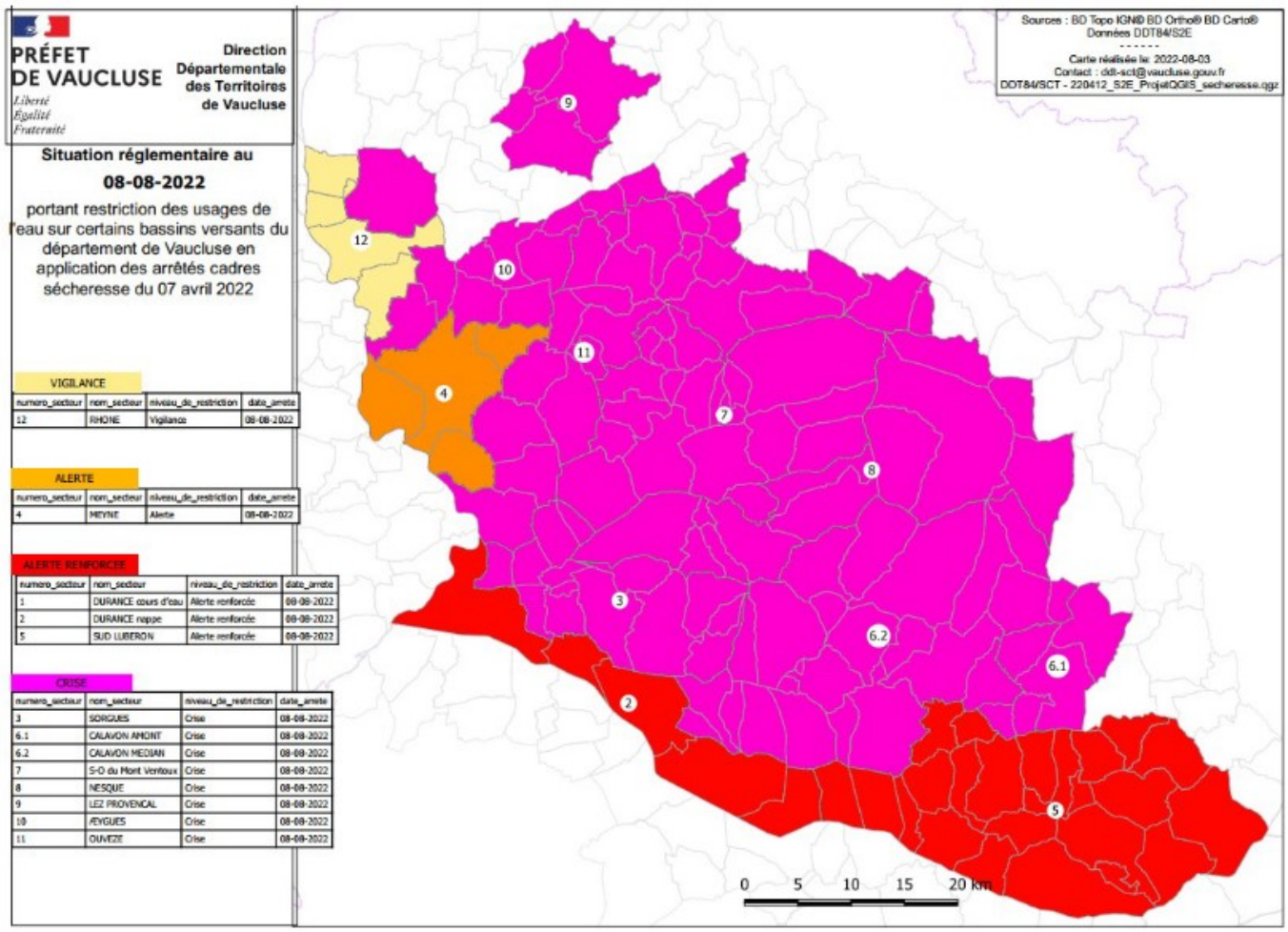

DR

Les bassins placés en situation de crise

Sont placés en situation de Crise : les bassins du Lez Provençal-Lauzon, de l'Æygues, de l'Ouvèze, de la Nesque, des Sorgues, du Calavon et du Sud-Ouest du Mont
Ventoux ; sont placés en situation d'alerte renforcée : les bassins de la Durance et du Sud- Luberon ; est placé en situation d'alerte : le bassin de Meyne ; en situation de vigilance : le bassin du Rhône. Les mesures de limitation ou de restriction de l'usage de l'eau en situation de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise sont définies dans l'annexe 1 de l'arrêté interpréfectoral du 7 avril 2022 consultable ici.

Quelles sont les mesures de restrictions ?

Les particuliers (indépendamment de l'origine de l'eau)

Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris et jardins potagers ; de remplir et de remettre à niveau les piscines ; de laver les véhicules chez les particuliers et dans les stations de lavage professionnelles sauf impératif sanitaire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 décembre 2025

Les collectivités publiques (indépendamment de l'origine de l'eau)
Interdiction d'arroser les pelouses, les espaces verts et les ronds-points ; d'arroser les stades et les espaces sportifs ; de laver à l'eau, les voiries, terrasses et façades ; Fermeture des fontaines sauf celles fonctionnant en circuit fermé.

Les entreprises
Interdiction de laver à l'eau, les voiries, terrasses et façades ; d'arroser les golfs, y compris les greens entre 8h et 20h ; Application des mesures de restriction d'eau prévues dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation des installations classées protections de l'environnement (ICPE) ; En cas de nécessité, l'interdiction de prélever peut être décidée par le préfet.

DR

Les exploitants agricoles
Interdiction d'alimenter les canaux gravitaires sauf pour les prélèvements collectifs réalisés à partir de la Durance ; l'irrigation des cultures est interdite même par des systèmes d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion, par exemple) excepté pour l'irrigation des cultures suivantes de 19 h à 9 h : semences, horticulture, maraîchage, cultures légumières, pépinières agricoles, jeunes plants de moins de 1 an pour les cultures pérennes.

Face à la situation qui s'aggrave
Face à cette situation qui s'aggrave et aux fortes chaleurs actuelles, chacun : résident, touriste,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 décembre 2025

industriel, collectivité, exploitant agricole, est appelé à respecter les mesures de restriction actuellement en vigueur, à réduire de manière volontaire sa consommation en eau quelle que soit son origine et à se tenir informé des évolutions prochaines en matière de restriction.

Contrôles renforcés
Afin de s'assurer du respect des mesures de restriction, les contrôles effectués par les services de l'État et déjà en vigueur depuis plusieurs semaines, seront renforcés. Ils concerneront tous les usagers, professionnels et particuliers. Tout contrevenant aux restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux sécheresse s'expose à une contravention de 5 classe jusqu'à 1 500 € d'amende.
www.vaucluse.gouv.fr & http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp
MH

DR